



140222 - Ils accomplissement la prière du vendredi environs une heure plus tôt à cause de leurs études

question

A l'école, on nous oblige à faire la prière du vendredi à l'heure du déjeuner, pendant la pause, temps qui précède d'une heure ou plus l'heure de la prière en question. De nombreuses discussions opposent les musulmans autour de la validité de cette manière de faire. Cette affaire a un impact sur de nombreux musulmans travaillant dans notre école et dans les autres écoles de la ville. Mes frères et amis inscrits dans ces autres écoles sont confrontés au même problème. J'espère que votre réponse sera appuyée sur un verset du saint Coran ou sur un hadith. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La majorité des ulémas issus des Hanafites, des Malikites, des Chafrites soutient qu'on n'accomplit la prière du vendredi qu'après l'inclinaison du soleil et que c'est en ce moment que commence le temps de la prière de l'après midi (zouhr). Voir al-oum, (1/223); al-Madjmou (4/377-381); l'encyclopédie juridique (27/197-198). Ils ont cru trouver un argument dans ce hadith rapporté par Mouslim (860) d'après Salamah ibn al-Akwaa (P.A.a) qui a dit: **Nous accomplissions la prière du vendredi en compagnie du Messager d'Allah quand le soleil était à l'inclinaison puis nous rentrions en suivant l'ombre.** Ils citent encore comme argument ce hadith rapporté par al-Bokhari d'après Anas ibn Malick (P.A.a) selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) accomplissait la prière du vendredi quand le soleil était à l'inclinaison.»

Les Hanbalites soutiennent qu'on peut l'accomplir justement avant l'inclinaison du soleil. Ils croient



trouver un argument dans certains hadiths et traditions reçues des ancêtres pieux qui indiquent apparemment qu'il est permis de faire la prière du vendredi avant l'inclinaison du soleil. C'est dans ce sens que Mouslim (858) a rapporté d'après Abou Djaafar al-Baquir qu'il avait interrogé Djaber ibn Abdoullah en ces termes:

- A quelle heure le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) accomplissait-il la prière du vendredi?

-Il l'accomplissait (à un moment) où nous pouvions retrouver nos chameaux et les emmener se reposer lorsque le soleil était à l'inclinaison. Ce qui indique que la prière se faisait avant l'inclinaison du soleil. A ce propos, al-Bokhari (939) et Mouslim (859) ont rapporté que Sahl ibnSaad (P.A.a) a dit: Du temps du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui), nous ne faisons notre sieste ni ne prenions notre déjeuner qu'après avoir accompli la prière du vendredi.

Chawkaani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:« On y trouve un argument pour celui qui soutient qu'on peut accomplir la prière du vendredi avant l'inclinaison du soleil. C'est l'avis d'Ahmad ibn Hanbal. L'argument vient du fait que le déjeuner et la sieste avaient (habituellement) lieu avant l'inclinaison du soleil. On raconte qu'Ibn Qatibah disait: Le repas n'es appelé déjeuner ni le repos sieste que quand ils ont lieu après l'inclinaison du soleil.

Ibn al-Arabi alla trop loin en prétendant qu'il y avait eu un consensus selon lequel l'accomplissement de la prière du vendredi ne devient obligatoire qu'après l'inclinaison du soleil contrairement à ce qui a été rapporté d'Ahmad. Cet avis est rejeté car Ibn Qoudamah et d'autres ont rapporté d'après un groupe des ancêtres pieux qu'il partageait l'avis d'Ahmad.» Nayl al-Awtaar (3/319).

Dans al-Moussannaf (5140),Ibn Abi Chaybah a rapporté d'après Bilal al-Absi qu'Ammar avait dirigé la prière du vendredi à un moment où les gens étaient divisés en deux groupeset que les uns disaient que le soleil était à l'inclinaison tandis que les autres disaient le contraire. (Jugé authentique par al-Albani dans al-Adjwibah an-Nafia,p.24.

Les ulémas de la Commission Permanente pour la Consultance ont été interrogés en ces termes:



Est-il permis d'accomplir la prière du vendredi une heure avant l'inclinaison du soleil pour les contraintes du travail en France, étant donné que si nous n'accomplissons pas cette prière avant de commencer notre travail, nous ne pourrions pas l'accomplir...La contrainte doit elle prise en compte?

Voici leur réponse: «Une divergence oppose les ulémas à propos du début du temps de la prière du vendredi. La plupart des juristes soutient que le début de son temps est le début du temps de la prière de l'après midi (zouhr) et qu'il n'est pas permis de l'accomplir ni long temps avant ni peu de temps avant et que si on le faisait, ce ne serait pas suffisant (valable) compte tenu de la parole de Salamh ibn al-Akwaa (P.A.a):« Nous accomplissions la prière du vendredi en compagnie du Messenger d'Allah quand le soleil était à l'inclinaison puis nous rentrions en suivant l'ombre. (Rapporté par al-Bokhari et par Mouslim) et compte tenu de la parole d'Anas (P.A.a): Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) faisait la prière du vendredi quand le soleil était à l'inclinaison. (Rapporté par al-Bokhari). Pour un groupe (d'ulémas),il n'est permis d'accomplir cette prière avant la sixième ou la cinquième heure. C'est -à-dire une heure ou deux avant le temps de la prière du zouhr.

L'imam Ahmad ibn Hanbal et un groupe (d'ulémas) soutiennent que le début de son temps est comme le début du temps de la prière marquant la fête. Quant à l'inclinaison, elle marque l'entrée du temps à partir duquel sa préparation devient nécessaire. Ils croient trouver un argument pour la permission de son accomplissement avant l'inclinaison du soleil dans la parole de Djaber: Le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) l'accomplissait (à un moment) où nous pouvions retrouver nos chameaux et les emmener se reposer lorsque le soleil s'inclinait. (Rapporté par Mouslim) et la parole de Salamah ibn al-Akwaa (P.A.a):Nous accomplissions la prière du vendredi sous la direction du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) puis nous rentrions à un moment où les murs n'avaient pas encore d'ombre. (Rapporté par Ahmad).

On peut concilier les hadiths en disant que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) accomplissait la prière tantôt avant l'inclinaison du soleil tantôt après. Cela étant, il vaut mieux l'accomplir après l'inclinaison du soleil pour tenir compte de ce que le Prophète (Bénédiction et



salut soient sur lui) faisait le plus souvent et pour transcender la divergence de vues. Ceci indique que la question est soumise à l'effort d'interprétation personnel et qu'elle est l'objet d'une grande latitude. Celui qui prie peu avant l'inclinaison du soleil l'aura fait correctement, s'il plaît à Allah. C'est encore plus juste en présence d'une excuse telle celle citée par l'auteur de la question.» Fataws de la Commission Permanente (8/216-217).

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes :**Est-il permis d'accomplir la prière du vendredi avant l'inclinaison du soleil?**

Voici sa réponse: **Il est permis de le faire mais il est préférable d'attendre l'inclinaison du soleil, compte tenu de la divergence de vues opposant les ulémas sur la question. La majorité parmi ces derniers disent qu'il faut attendre l'inclinaison du soleil. C'est l'avis du plus grand nombre. D'autres ulémas soutiennent la permission de son accomplissement avant ladite inclinaison, à la sixième heure. Des hadiths et traditions authentiques leur donnent raison. Dès lors, si on fait la prière peu avant l'inclinaison, la prière est juste. Mais il convient de ne l'accomplir qu'après l'inclinaison pour se conformer à tous les hadiths , pour tenir compte de ladite divergence de vues et pour faciliter les choses aux fidèles en leur permettant tous de prier ensemble en même temps. C'est préférable et plus prudent.** Madjmou fatawa Ibn Baz (12/391).

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: **Il y a des prêcheurs qui entrent dans la mosquée le vendredi et se mettent à prêcher avant l'heure. Parfois, on commence la prière avant l'inclinaison.. Est-ce juste?**

Voici sa réponse: **La question de commencer le sermon et de faire la prière du vendredi avant l'inclinaison du soleil est l'objet d'une divergence de vues au sein des ulémas. Les uns disent qu'il n'est pas permis de l'accomplir avant l'inclinaison du soleil. D'autres disent le contraire. Ce qui est juste est qu'il est permis de le faire une heure ou une demi heure ou presque avant l'inclinaison. Encore qu'il soit préférable, même de l'avis du second groupe, de la faire après l'inclinaison. Si on priaient conformément à l'avis de ceux qui disent que la prière peut précéder légèrement l'inclinaison, il n'y aurait aucun inconvénient.** Liqaa al-bab al-maftouh (16/19).



Cela dit, il n' y a aucun inconvénient à ce que vous fassiez la prière du vendredi environs une heure avant l'heure (normale) de la prière du zouhr. Il faut, par précaution, éviter de dépasser une heure. Si vous pouviez faire cette prière après l'inclinaison du soleil , ce serait bien préférable.

Allah le sait mieux.